



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Démantèlement du centre d'accueil et de crise Ginette-Amado du GHU Paris

Question écrite n° 12174

### Texte de la question

Mme Sophia Chikirou attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la situation du Centre d'Accueil et de Crise (CAC) Ginette-Amado, implanté rue Garancière, dans le 6e arrondissement de Paris, relevant du GHU Paris psychiatrie et neurosciences. Créé au début des années 1980 et identifié comme un maillon essentiel de la psychiatrie publique de secteur, ce dispositif assure un accueil de proximité des personnes en détresse psychique aiguë, avec une capacité d'hospitalisation brève et un rôle de prévention des hospitalisations longues et du recours aux urgences. Or les organisations syndicales et les représentants du personnel (CGT, CFDT, SUD) alertent sur une réorganisation annoncée conduisant à la suppression de l'accueil de nuit et du week-end ainsi qu'à la disparition de la capacité d'hospitalisation, transformant de fait le CAC en dispositif strictement ambulatoire, une décision prise sans réelle concertation et qui est à l'évidence de nature à désorganiser et remettre en cause la continuité des soins. Ils soulignent également qu'une telle fermeture fonctionnelle entraînerait un report mécanique des patients vers des structures déjà saturées, notamment les services d'urgences et les filières psychiatriques en aval et qu'elle irait à rebours des orientations rappelées par les syndicats, notamment l'arrêté du 4 juillet 2025, ainsi que les recommandations parlementaires relatives aux urgences psychiatriques. Cette alerte s'inscrit de surcroît dans un contexte où un vœu du Conseil de Paris a été adopté à l'unanimité pour demander le maintien d'un CAC ouvert 24 h/24 et 7 j/7 avec sa capacité d'hospitalisation. Dans ce contexte, elle lui demande si le Gouvernement entend une nouvelle fois rester passif ou s'il compte intervenir urgemment auprès du GHU Paris psychiatrie et neurosciences et de l'ARS Île-de-France afin de suspendre cette restructuration et de garantir le maintien effectif du CAC Ginette-Amado en fonctionnement 24 h/24, 7 j/7, avec une capacité d'accueil et d'hospitalisation conforme à sa mission. Plus largement, elle souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement compte prendre pour sécuriser et développer le maillage des centres d'accueil et de crise sur le territoire, indispensables au désengorgement des urgences et à la continuité des soins en santé mentale, alors même que la santé mentale était affichée comme Grande cause nationale en 2025.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Sophia Chikirou](#)

**Circonscription :** Paris (6<sup>e</sup> circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12174

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

**Ministère attributaire :** [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [13 janvier 2026](#), page 111